

La voie du Département

Magazine d'information du Conseil départemental

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE POUR L'ENFANCE



P.4

LOI MAYOTTE :
LES ATTENTES
DU DÉPARTEMENT



P.5

UN FUTUR GYMNASE
POUR M'TSANGAMOUI



P.10

LE DÉPARTEMENT
S'ENGAGE SUR SON PROJET

CULTURE

Diversité linguistique

Créée par l'Unesco et célébrée chaque année le 21 février, la journée internationale des langues maternelles a pour objectif de promouvoir la diversité linguistique et culturelle ainsi que le multilinguisme. Le thème choisi cette année était « **l'emploi de la technologie pour l'apprentissage multilingue : défis et opportunités** ».



Le Département, souhaitant contribuer à la promotion et la mise en valeur du shimaore et du kibushi à l'école et à travers les outils numériques, a organisé un événement à cet effet. Celui-ci était présidé par la 4^e vice-présidente du Conseil départemental, en charge de sports, culture et jeunesse, Zouhourya Mouayad Ben, en présence des 2^e et 3^e vice-président.e.s, Tahamida Ibrahim et Ali Omar, des conseillères départementales Maymounati Moussa Ahamadi et Hélène Pollozec, et des signataires de la convention cadre relative à la formation, l'enseignement, l'apprentissage et la diffusion des langues mahoraises. Un trophée symbolique a été remis à l'association Shime pour son engagement dans ce domaine.

CONFÉRENCE

Contre les violences



Une conférence dédiée à **la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le milieu sportif** a eu lieu le 19 février à la MJC de Tsoundzou 2, en présence de Zouhourya Mouayad Ben, 4^e vice-présidente du Conseil départemental déléguée aux Sports, Culture et Jeunesse également déléguée aux violences faites aux femmes ; de l'Association professionnelle sport & loisirs (APSL), des services de l'État, de la Mairie de Mamoudzou, de l'ARS, du CROS et de l'ensemble des dirigeants mobilisés.

L'événement s'est articulé autour de différentes interventions des partenaires, incluant : la présentation par l'APSL de supports pour une formation destinée aux personnes gravitant autour des clubs sportifs (coachs, parents, dirigeants, bénévoles...), et d'une sensibilisation destinée, aux sportif.ve.s en club ; mais également les explications d'un médecin légiste sur les conséquences traumatiques des violences sexuelles sur la santé des enfants.

GESTION DES DÉCHETS

Les réunions de concertations lancées

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) a pour vocation d'établir une feuille de route de la prévention et de la gestion de tous les déchets d'un territoire, en fixant des objectifs, des organisations et des actions.

Alors que l'enquête publique se profile, un cycle de réunions dans les intercommunalités du territoire a eu lieu la semaine du 14 mars pour présenter les grands enjeux du PRPGD à la population, pour que chacun se saisisse de cette thématique des déchets. Un grand nombre de partenaires avaient répondu présents pour travailler avec le Conseil départemental à l'élaboration des plans d'actions du PRPGD (services de l'État ; la DEAL, Préfecture, l'ADEME, l'ARS, les collectivités : le SIDEVAM976, les communautés de communes, le monde associatif, les éco-organismes, la CCI, la CRESS).



JUSTICE

Premier conseil des prud'hommes

En France, le conseil des prud'hommes (CPH) est une juridiction du travail, créée en 1806 à Lyon par Napoléon 1^{er}, pour traiter des litiges entre employeurs et employés.

À Mayotte, l'installation solennelle du premier conseil des prud'hommes de Mayotte s'est tenue le 18 février 2022 au tribunal de grande instance de Mamoudzou ; Gaëlle Biguet a été nommée première présidente de l'instance. L'ouverture de la structure pour les professionnels est assurée depuis le mois de mars et l'ouverture générale est prévue pour septembre 2022.

La cérémonie a réuni des personnalités du milieu judiciaire, économique, administratif mais aussi politique, à l'instar du Président du Conseil départemental, Ben Issa Ousseni.

FORMATION

Développer l'enseignement supérieur



Dans le cadre de la mise en place du Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI), Yann Cadiou, consultant du groupe Technopolis a rencontré le 6^e vice-président en charge de la Formation professionnelle, Éducation et Insertion, Daoud Saindou-Malide, accompagnés des 4^e et 5^e vice-présidentes Bibi Chanfi, Zouhourya

Mouayad Ben et de conseillères.ères départementales, le 18 février dernier. Ce temps d'échange était dédié au développement de Mayotte par l'enseignement supérieur, les sciences, la recherche et l'innovation. Six axes stratégiques ont été abordés, dont l'enrichissement de l'offre de formation de l'enseignement supérieur à Mayotte et l'accroissement de l'attractivité du territoire par son ouverture à l'international.



DEUX QUESTIONS À...

Ben Issa Ousseni
Président du Conseil
départemental de Mayotte

**Le Conseil départemental
vient d'adopter son projet
pour Mayotte 2021-2028 ?**

Oui, et nous l'avons adopté à l'unanimité des élus départementaux, ce qui est important. Ce document (consultable sur cg976.fr et bientôt disponible en version imprimée) trace un cap clair de ce que nous souhaitons porter au service de la population de Mayotte. Dans ce « contrat pour Mayotte », j'ai souhaité poser le socle de nos engagements pour le territoire, des engagements pris devant vous et co-construits avec vous. C'est, en effet, ainsi que je conçois l'action d'une collectivité de son temps : nous devons associer beaucoup plus largement les mahorais à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. Dire ce que nous ferons, faire ce que nous disons. Sur le fond, notre projet pour Mayotte 2021-2028 se trouve construit autour de trois grands axes : le développement entendu au sens large avec les déplacements, les infrastructures, l'économie ; les questions liées au mieux vivre ensemble autour des solidarités, de la culture, du sport, de la formation ; enfin, une partie intitulée « changer d'ère » axée autour de la gouvernance, ou des questions liées aux aspects institutionnels.

Place maintenant à la mise en œuvre ?

Nous n'avons, heureusement, pas attendu sa parution pour agir concrètement s'agissant des infrastructures à réaliser, des transports scolaires, de la formation professionnelle, de la proximité avec les visites cantonales, de la petite enfance avec le premier lieu d'accueil enfant-parent ouvert dans la PMI flambant neuve de Bandrélé (lire notre dossier). Ceci pour ne citer que quelques exemples récents. Parmi toutes ces mesures ou réalisations attendues, une – symbolique – nous tient particulièrement à cœur : la gratuité de la barge pour les piétons, que nous voulons mettre en œuvre dans le second semestre de cette année. Une mesure écologique, solidaire et de continuité territoriale, symbole d'un mandat que nous voulons dédier à la vie quotidienne des mahoraises et des mahorais. Nous sommes ambitieux et nous voulons agir – ensemble – pour Mayotte.

« Notre projet pour Mayotte 2021-2028 »

Le plan de la mandature est désormais disponible en version numérique ou imprimée dans les principaux lieux publics. Un document de 40 pages, réalisé à 100 % en interne, qui donne à voir les différents projets portés par les élus départementaux pour Mayotte.

Trois grands thèmes structurent le projet :

1. Un développement maîtrisé et harmonieux,
2. Le mieux-vivre ensemble,
3. « Changer d'ère ».

Une feuille de route pour l'action départementale des six ans à venir.



- FORMATION - Le Salon de l'Étudiant de Mayotte s'est déroulé du 28 février au 4 mars. La conseillère départementale de Dembeni, Zamimou Ahamadi, a ouvert officiellement l'événement en

présence notamment des représentants de la mairie de Dembeni, du CUFR et du rectorat. C'est la 2^e fois que ce rendez-vous incontournable pour les lycéens et étudiants est organisé à Mayotte. Les étapes du salon se sont ainsi déroulées sur différents sites de l'île, successivement à Dembeni, Chirongui, Mroalé, Mgombani et Mtsamboro. Pour cette nouvelle édition, le Département a fait le choix d'un salon mobile afin d'être au plus près des jeunes et de leurs parents.



- SANTÉ - Les acteurs institutionnels se sont réunis en collaboration avec l'association SAUV Life à la fin du mois de mars, pour proposer pour la 1^{re} fois à Mayotte une semaine de sensibilisation sur l'arrêt cardio-respiratoire et sur les gestes qui sauvent. Cette semaine a débuté par un colloque, le 28 mars, en présence de la conseillère départementale Echati Issa. Le Département s'est associé à cette mobilisation, et l'institution entend être un acteur investi sur ces questions de santé publique.



- CULTURE - Organisée pour la 2^e fois par l'Office Culturel Départemental (OCD), la finale du concours des Scènes Ouvertes a eu lieu le 19 mars dernier. Cet événement a pour objectif de permettre aux artistes

mahorais d'exprimer leurs talents. Pour cette édition, 9 artistes ont concouru devant un jury composé d'élus et de professionnels de la culture, dont la 4^e vice-présidente du Conseil départemental Zouhourya Mouayad Ben, chargée des Sports, Culture et Jeunesse et présidente de l'OCD, et le conseiller départemental El-Anrif Hassani, vice-président de l'OCD. Les artistes lauréats du concours sont, du 1^{er} prix au 3^e prix : SAMUEL, MANNICE, et KUEENA.



- EXCELLENCE - Mayotte a accueilli pour la première fois la délégation du concours Miss Excellence France, pour une semaine d'intégration et de préparation des 22 candidates. Cette opportunité, due à l'obtention du titre par une mahoraise à l'édition précédente, a permis au territoire de mettre en lumière sa culture et ses atouts grâce à de nombreuses activités, mais aussi en diffusant des images de l'île durant la finale de l'élection qui a eu lieu le 14 mai à Saint-Amand-Montrond. La lauréate du concours qui succède à Larissa Salim Be est Garance Ravel, Miss Excellence Loire-Forez. Miss Excellence Mayotte, Chifaou Chaharoumani, a été sacrée 3^e dauphine.

Le Département pose ses jalons pour l'avenir



Le Conseil départemental a été amené à donner son avis sur le projet de loi programme Mayotte, suite à une saisine du Préfet de Mayotte. Le 27 mai 2021, le Département adressait donc un document de 25 pages accompagnés de cinq annexes au ministre des Outre-Mer, Sébastien Lecornu.

À la veille d'une séance publique, le Président du Conseil départemental de Mayotte Ben Issa Ousseni, entouré de plusieurs élu(e)s, avait tenu à rencontrer les différents collectifs citoyens pour entendre leur point de vue sur ce texte. Une démarche volontariste de concertation, durant laquelle les collectifs ont pu détailler les arguments qui motivaient leur « opposition » au projet tel qu'il était présenté.

Par la suite, l'assemblée plénière s'est donc tenue le 13 janvier 2022, pour donner un avis sur les dispositions de la loi Mayotte. Le projet proposait des mesures au travers de six grands titres tels que la **réaffirmation de l'État régalien** et la **lutte contre l'immigration clandestine** ; « **vers l'égalité des droits sociaux** » ; « **le développement accéléré du territoire** » ou encore « **finances** de la collectivité ».

L'Assemblée a regretté que les diverses propositions émises dès le mois de mai par le Conseil départemental n'aient pas été réellement prises en compte, et que le contenu du texte proposé ne soit pas à la hauteur des enjeux réels. « **Le contenu du texte est vide et suscite de la confusion. Donc le compte n'y est pas** », précisait alors le président Ben Issa Ousseni.

Ainsi, l'Assemblée a émis à l'unanimité un avis défavorable à ce projet pour signifier au gouvernement les réelles attentes des élus de Mayotte et de la population : une loi programme de développement économique, social et sanitaire afin de pallier aux retards infrastructurels existants.

« De nouvelles perspectives »

Le 2 février dernier, le ministre revenait, dans un courrier détaillé, sur la position adoptée par le Conseil départemental donnant un avis défavorable au projet de loi « entraînant l'impossibilité d'examiner le projet en conseil des ministres » selon ses mots. Une réponse du président du Département fut transmise le 8 février 2022, dans laquelle il concluait que « *la concertation initiée auprès de la population nous a confortés dans cette*

ligne de conduite. Je reste, plus que jamais, animé d'un esprit constructif et demeure un interlocuteur pour examiner toutes les voies et les moyens de consolider les avancées concrètes ».

Au lendemain de la réélection d'Emmanuel Macron en tant que Président de la République, Ben Issa Ousseni a salué cette victoire en n'oubliant pas les attentes de la population mahoraise : « **les compteurs sont à zéro, nous regardons devant et je serais pleinement disponible pour toutes les questions qui concerneraient notre territoire et les mahorais.es** ».



Un futur gymnase pour M'tsangamouji

Le 5 octobre dernier, l'Assemblée départementale réunie en séance plénière, délibérait sur l'organisation des Jeux des Îles 2027.

L'objectif de cette démarche : réaffirmer solennellement la volonté du Conseil départemental et celle du mouvement sportif mahorais pour l'organisation à Mayotte des futurs jeux des Îles. Ce projet phare demeure en effet un objectif politique majeur de l'actuelle mandature.

territoire en infrastructures sportives, l'amélioration et l'accompagnement de la performance des sportifs et athlètes mahorais vers l'excellence et le haut niveau, ainsi que la satisfaction des attentes des scolaires et de celles des athlètes mahorais, avec un accès à la pratique sportive pour tous. Ce projet bénéficie du partenariat du Rectorat de Mayotte et de l'intercommunalité de la 3CO.

tennis, une salle polyvalente pour les arts martiaux, les sports de combat et/ou la gymnastique.

Est également prévu un mur pour la pratique de l'escalade sur un usage scolaire avec une hauteur minimale de 9 m pour une largeur minimale de 21 m.

La réalisation du gymnase est prévue sur 4 ans, la livraison de l'opération étant attendue pour décembre 2025. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux représente 10 M€. Et cette opération fera naturellement l'objet de demandes de subventions (État, FEDER,...).



Plusieurs équipements structurants ont déjà été présentés ou dévoilés comme le bassin olympique de Kaweni ou le Centre de formation pour sportifs de haut niveau de Mirereni-Chirongui. Le projet de construction du gymnase du Nord sur la commune de M'tsangamouji répond lui aussi à des ambitions fortes, telles que le rééquilibrage du

Avec une capacité de 1 000 places, ce gymnase répond essentiellement aux enjeux de la pratique sportive.

Il doit en effet accueillir les disciplines suivantes : la halle principale multisports avec des marquages pour un terrain de handball ; un terrain de basketball, de volleyball, quatre terrains de badminton, un court de

Pour retenir l'architecte du projet, le Conseil départemental a recouru à un concours de maîtrise d'œuvre. Le lauréat retenu est le groupement composé de : Sarl AMA (Atelier Mahorais d'Architecture) mandataire/EGIS Bâtiment Océan Indien/ARBORESCENCE/ ACOUSTB/ JNC International Agence Sud. Ce marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 21 mars 2022.

Le projet de M'tsangamouji complète celui d'un autre gymnase, prévu côté Mirereni sur le site du futur centre de formation des sportifs de haut niveau, avec une livraison programmée pour 2024.



Le Département s'engage pour l'enfance

Le Conseil départemental est un acteur majeur dans le domaine de la petite enfance. En témoigne le grand nombre d'initiatives organisées dans le cadre de la Semaine nationale, pour mieux faire connaître les modes de garde ou les différents métiers.

Le Schéma départemental des services aux familles 2020-2022 prévoit que le secteur de la PMI agréée et forme 1 500 assistantes maternelles, d'ici fin 2023. Un effort sans précédent est aussi entrepris dans le domaine des PMI.

Mais les questions liées à l'aide sociale à l'enfance (ASE) revêtent également une dimension stratégique à Mayotte.

Ainsi, l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) est une instance partenariale, rassemblant les institutions et acteurs œuvrant dans la protection de l'enfance. Une démarche d'observation, cohérente, utile à la fois pour les élus.es et les professionnels.elles, pour l'apport de connaissances mais aussi un processus de co-construction avec tous les acteurs.

La Caisse de sécurité sociale de Mayotte et le Conseil départemental ont d'ailleurs signé une convention de partenariat au profit des bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), dans un souci commun de lutte contre les exclusions et pour garantir les droits à l'Assurance Maladie et l'accès aux soins des populations vulnérables.



Une convention au profit des bénéficiaires de l'ASE



L'Aide sociale à l'enfance (ASE) revêt une importance particulière à Mayotte. La dimension stratégique de cette politique sociale sur notre territoire a conduit la Caisse de sécurité sociale de Mayotte et le Conseil départemental à signer une convention de partenariat au centre Kinga, en février, en présence du Président Ben Issa Ousseni, du 7^e vice-président chargé de l'Action sociale, Solidarité et Santé, Madi Moussa Velou, de la 2^e vice-présidente Tahamida Ibrahim, de la conseillère départementale Echaty Issa, et d'Ymane Alihamidi-Chanfi, Directrice Générale de la CSSM.

L'objectif de cette convention est d'établir une relation privilégiée entre la CSSM et le Département au profit des bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), dans le but de lutter ensemble contre les exclusions. Ainsi, les institutions entendent garantir les droits à l'Assurance Maladie et l'accès aux soins aux populations vulnérables. La convention s'inscrit également dans le cadre de la simplification des démarches et de l'accès à l'information ; elle définit aussi les modalités de la collaboration entre la CSSM et le Département pour faciliter l'instruction et le suivi des dossiers des personnes relevant de l'ASE.

À l'occasion de cette signature, le Président a souhaité adresser ses « plus vifs remerciements pour cette collaboration et ce partenariat, qui va permettre ainsi de renforcer l'accès aux droits des mineurs et jeunes majeurs protégés dont nous avons la charge ». Il ajoutait que « l'accès aux droits à Mayotte reste, à certains égards, encore une vraie problématique sur le territoire. [...] Néanmoins, la présente convention va résolument faciliter les choses notamment à travers la procédure d'urgence qui pourra résoudre des situations factuelles auxquelles nous sommes parfois confrontés ».



PAROLE D'ÉLU

Madi Moussa Velou

7^e vice-président chargé de la solidarité, de l'action sociale et de la santé



« NOUS METTONS LE PAQUET SUR LA PETITE ENFANCE »

Nous avons voulu, à travers la semaine de la petite enfance que nous avons organisée, braquer les projecteurs sur cette question majeure à Mayotte. Les modes de garde et notamment le manque de structure d'accueil collectif doivent être évoqués – 14 crèches seulement proposent à ce jour un total de 285 places – et la quasi-inexistence de l'offre d'accueil individuel (33 assistantes maternelles agréées, dont seulement 8 en exercice) est posée. Les besoins sont, pourtant, importants : si on reporte les chiffres du territoire national, il nous faudrait, pour 25 000 enfants de moins de 3 ans, plus de 14 000 places d'accueil (tous modes confondus) dont 8 000 chez une assistante maternelle et 5 000 en crèche.

Pour pallier à ce déficit et dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles 2020-2022, la « PMI » s'est ainsi engagée à agréer et à former 1 500 assistantes maternelles, d'ici fin 2023. Par ailleurs, les nouveaux projets de crèches se multiplient sur notre territoire, avec un soutien du Conseil départemental. Nous avons également inauguré – une première – un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) dans les locaux de la PMI flambant neuve de Bandré. C'est un lieu « ouvert » qui accueille de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) pour un temps déterminé. La réalisation de PMI nouvelles générations – Acoua, Combani, Bandré – se poursuit pour un maillage complet du territoire. Un travail est entrepris pour mieux faire connaître les nombreux métiers de la petite enfance. L'exécutif du Conseil départemental, conscient de cet énorme besoin, a décidé de faire de l'accueil du jeune enfant et de la parentalité une de ses principales priorités.

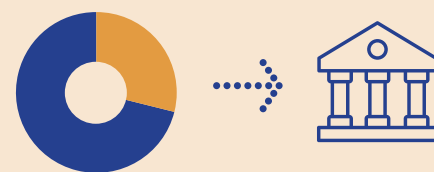
Un Observatoire départemental de la protection de l'enfance pour Mayotte

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) est une instance partenariale, regroupant les institutions et acteurs œuvrant dans la protection de l'enfance. Une démarche d'observation à la fois utile pour les élus.es et les professionnels.elles.

Le vice-président s'est dit « parfaitement conscient et définitivement convaincu que cette instance fait partie des dispositifs dont on a besoin pour converger vers une protection de l'enfance solide sur le territoire ».

LES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES EN CHIFFRES

1 864 informations entrantes à la Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), en 2021.

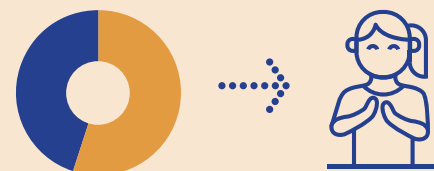


29 % de ces informations provenaient du Rectorat.

L'ODPE est obligatoire dans chaque département, mais est surtout un outil essentiel dans la mise en œuvre de la mission Aide sociale à l'enfance. Il constitue un outil stratégique dans la définition et le suivi des politiques publiques locales de protection de l'enfance. Au-delà de la collecte des données, il joue un véritable rôle d'analyse et d'animation du réseau partenarial de protection de l'enfance dans le territoire.

La collecte de nombreuses données et leur analyse permettront en effet d'orienter les études, et surtout d'affiner les actions.

Le vice-président a ajouté que « Cette nouvelle dynamique s'inscrit dans celle impulsée par les travaux du SDEF (Schéma départemental de l'Enfance et de la famille) 2022-2027 ». Ce schéma a d'ailleurs été validé par l'assemblée départementale lors de la séance du 29 mars dernier.



55 % des informations entrantes concernent des jeunes filles.

Depuis plusieurs mois, les acteurs de la protection de l'enfance sur le territoire mahorais travaillent de concert pour rendre opérationnel cet ODPE : un comité de pilotage a d'abord été organisé le 8 février, réunissant le 7^e vice-président du Conseil départemental en charge de l'Action sociale, de la solidarité et de la santé, Madi Moussa Velou, le Sous-Préfet, Jérôme Millet, le Président du tribunal judiciaire, Laurent Ben Kemoun, ainsi que de la conseillère déléguée à la Protection de l'Enfance, près la Cour d'appel de St-Denis.

Dans la continuité, la convention constitutive de l'ODPE a été signée collectivement le 28 avril, en présence des différents acteurs. L'Aide sociale est une mission cruciale à Mayotte, et le président du Conseil départemental a rappelé à l'occasion de cette signature que « le combat pour un avenir meilleur pour tous les enfants de ce territoire est un défi immense, et l'affaire de tous ».



Retour sur la Semaine nationale de la Petite Enfance

Du 21 au 25 mars 2022 se déroulait la Semaine nationale de la Petite Enfance, à laquelle les enfants, parents et professionnels étaient conviés. Plusieurs événements autour de ce thème ont été organisés, dans l'optique d'éclairer les parents sur les enjeux fondamentaux liés à cette période de la vie, et pour les encourager dans leur rôle. Un programme riche en temps forts, pour un maximum de découvertes sur le territoire.

L'ouverture officielle de la semaine a eu lieu le 21 mars dernier, avec un colloque sur le thème de la parentalité à Bandré, en présence notamment du 7^e vice-président du Conseil départemental, chargé des Solidarités, Action sociale et Santé, Madi Moussa Velou, accompagné de sa binôme, élue de Dembeni, Zamimou Ahamadi, de la 2^e vice-présidente Tahamida Ibrahim, des conseillers.ères départementaux. ales Nadjayedine Sidi et Zaounaki Saindou, et du directeur de l'ARS, accueillis par le directeur de la PMI de Bandré, le Dr Alain Prual.

*« Malezi mema faida yatru piya »**



Le vice-président Madi Velou est revenu sur le caractère prioritaire de la petite enfance pour le Département : « *Nous allons prendre pleinement notre place auprès des politiques d'accompagnement de la petite enfance [...]. Nous faisons le nécessaire, nous avons mobilisé notre budget au Conseil départemental pour co-financer des actions autour de la petite enfance en plus de ce qui est déjà fait dans les PMI. De nouveaux projets de crèches se multiplient sur le territoire* ». Il ajoutait à propos de l'événement : « *En tant que collectivité cheffe de file de l'action sociale, le Conseil départemental tenait à proposer une telle séquence* ».

S'en sont suivis l'inauguration et la visite du Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) à la PMI de Bandré ; puis une séquence de partage et de discussions autour de la notion de parentalité – et ses enjeux ici à Mayotte – ainsi que des stands d'animations.

Le programme de la semaine continuait le mardi 22 mars avec la journée portes ouvertes dans les PMI de Bandré, Comban, Kawéni et M'tsangamouji ; le mercredi 23 mars, avec le Forum des métiers de la petite enfance à Mamoudzou ;

puis le jeudi 24 mars, autour d'un temps réservé aux professionnels sur les « *1 000 premiers jours, période extraordinaire et déterminante pour bébé* », avec l'Association Ensemble pour l'éducation de la petite enfance.

La semaine s'est clôturée le vendredi 25 mars par un séminaire également réservé aux professionnels, sur le rôle des collectivités locales dans le développement des modes de garde, à l'hôtel Sakouli.

* « *Une bonne éducation est bénéfique à tous* ».

TÉMOIGNAGE

Nathalie Casso Vicarini

Fondatrice et Déléguée Générale de l'association « Ensemble pour l'éducation de la petite enfance »



« IL FAUT TOUT UN VILLAGE POUR ÉLEVER UN ENFANT ! »

Venue représenter son association à Mayotte à l'occasion de la Semaine nationale de la Petite Enfance, Nathalie Casso Vicarini est notamment intervenue le jeudi 24 mars lors d'un événement axé sur « les 1000 premiers jours, période extraordinaire et déterminante pour bébé ».

Cette éducatrice de jeunes enfants et juriste de formation souhaite en effet démontrer que « *la bienveillance et les aptitudes sociales sont le socle du développement de chaque enfant, accompagné par des adultes chaleureux [...]* ». Agir et investir dès le plus jeune âge dans l'éducation des enfants permettrait de réduire les inégalités de naissance, et de dynamiser le tissu social autour de ces futurs acteurs de notre société. Ainsi, une journée de la Semaine de la Petite Enfance a été dédiée à ces « 1000 premiers jours », période charnière dans la construction et le développement de l'enfant : « *C'est une période de vulnérabilité et en même temps prometteuse, c'est le début de la vie, là où tout commence. Et notre association est là pour donner des outils aux professionnels, les aider à mieux comprendre l'enfant et à accompagner les parents dans leur parcours. Cela passe par donner et partager de la ressource pédagogique, mais aussi des connaissances internationales solides, à jour et basées sur la science. On sait désormais combien les expériences vécues dans cette première période de la vie impactent la suite, et les conséquences de l'environnement sur le développement futur de l'enfant (écrans, alimentation...)* ». explique Nathalie Casso Vicarini.

Les nombreuses naissances à Mayotte représentent donc une grande population à accompagner, des parents à guider pour prendre conscience de l'importance de ce quotidien du tout début de la vie sur le parcours global de leurs enfants.

Le Département s'engage sur son projet (2021-2028)

Le Conseil départemental publie son projet de mandature. Adopté à l'unanimité et disponible en ligne comme dans les lieux publics, ce document témoigne d'une véritable ambition pour Mayotte.

« *Aujourd'hui, nous tenons un de nos tous premiers engagements : celui de vous présenter et d'adopter notre projet pour Mayotte 2021-2028, document qui va orienter et, en quelque sorte, guider la mandature départementale* » indiquait le 12 avril dernier le président Ben Issa Ousseni en ouverture de la séance publique de l'assemblée départementale.

Ce projet pour Mayotte 2021-2028, adopté à l'unanimité et publié depuis, se trouve construit autour de trois grandes parties : le développement entendu au sens large avec les déplacements, les infrastructures, l'économie ; les questions liées au mieux vivre

ensemble autour des solidarités, de la culture, du sport, de la formation ; enfin, une partie intitulée « *changer d'ère* » axée sur la gouvernance, les questions liées aux aspects institutionnels (commande publique, volet régional, gestion).
Gratuité de la barge piétonne

Outre la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures importantes et emblématiques (quai n°1 de Longoni, bassin olympique de Kaweni, boulevard urbain de Mamoudzou...), des propositions concrètes dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (jeunesse, formation...), ce projet propose une mesure symbolique « sociale et écologique » : la gratuité de la barge pour les piétons, sur la base d'un calendrier défini prochainement et après l'adoption d'une prochaine délibération en ce sens. « *C'est un document qui trace un cap et j'y tiens beaucoup. On nous*

« C'est un document qui trace un cap et j'y tiens beaucoup (...) il fallait prendre le temps nécessaire d'écrire les choses... »

a souvent demandé ce que serait notre chemin pour la mandature, il fallait prendre le temps nécessaire d'écrire les choses, de tenir la liste des grands projets que nous voulons réaliser pour la population, dont je mesure bien toutes les attentes fortes » précise d'ailleurs le président. Reste désormais à transformer l'essai, avec une équipe plus motivée que jamais.



QUELQUES ACQUIS

Un protocole d'accord sur les transports scolaires, des visites cantonales régulières, la création d'un lieu d'accueil enfant-parent au sein de la PMI de Bandrélé.

DES ENGAGEMENTS CLÉS

Réduire progressivement les embouteillages, renforcer la culture de la connaissance, simplifier le parcours de l'utilisateur, faciliter l'accès au numérique pour tous, faire du futur schéma d'aménagement régional un outil partagé de développement du territoire.

DES MESURES PHARES

Développer l'écotourisme et de l'agrotourisme, aide pérennisée et renforcée aux communes, développer des modes de transport, porter l'objectif de 20 % du territoire en forêt et en zone naturelle préservée.



Où trouver le projet ?

En version papier dans les principaux lieux publics et en ligne sur le site : publications.cg976.fr/ressources/?id=58



Mathis Pons
Étudiant en
1^{re} section
Européenne au
lycée des Lumières

« UNE BONNE IMAGE DE MAYOTTE À LA RÉUNION »

Né à Mayotte il y a 17 ans, Mathis Pons y poursuit une scolarité classique. Il est actuellement en 1^{re} section Européenne au lycée des Lumières à Mamoudzou Nord, une option spécialisée en anglais. Il mène une vie tranquille, entre l'école et la maison. Mais un événement va venir bousculer son quotidien et lui permettre de faire entendre sa voix : le Concours régional d'éloquence.

« Nous étions six, venant de différents lycées, à passer avec succès le concours régional d'éloquence... »

Ce concours consiste à s'exprimer devant un public et un jury avec un thème particulier qui varie chaque année. Cette année le thème principal était la « Résilience », avec plusieurs sujets proposés. « Une rencontre peut-elle réparer et transformer nos vies ? », fut celui choisi par le jeune mahorais.

Tout a commencé « par simple curiosité » nous précise Mathis. « Je ne pensais pas du tout être sélectionné, j'ai simplement voulu tenter l'expérience » ajoute-t-il.

Une fois passé le cap de la sélection, l'enjeu et la motivation sont devenus plus importants. « Nous étions six, venant de différents lycées, à passer avec succès le concours pour représenter et montrer une bonne image de Mayotte à La Réunion » nous confie le jeune lycéen.

À Saint-Denis, Mathis Pons se rend compte qu'il faut désormais élever le niveau puisqu'ils doivent composer avec une trentaine de concurrents venant de différents horizons (Maurice, Comores, La Réunion, Madagascar...) pour le même thème. Tous les participants ont été coachés par des professionnels du métier dans le but d'améliorer leur performance et valoriser leur expérience.

« Dans ces conditions, nous ne pouvions que tous progresser » se réjouit Mathis.

S'agissant de son avenir, le lycéen espère poursuivre un cursus universitaire classique et devenir professeur d'anglais.



Soumta Saidina
Jeune footballeuse
prometteuse

« J'ESPÈRE VRAIMENT ÉVOLUER DANS MA PASSION »

Soumta Saidina est une pré-adolescente de 13 ans qui brille déjà sur le terrain. Originaire de Kani-Keli, elle fait ses premiers pas dans le football à l'école LE DAKA U12 Féminin dans son village natal, en 2019, et elle a continué d'évoluer dans cette école jusqu'aujourd'hui. L'école de football LE DAKA est en fait une association, créée le 6 octobre 2008, dont l'objectif est d'initier et d'enseigner la pratique du football.

Dès son entrée en club en 2019, Soumta gagne la coupe de Mayotte Féminin en U13 et le trophée coupe de Mayotte en U13. Puis en 2020, elle intègre U13 féminin où elle a eu le privilège de recevoir des entraînements spécifiques individuels avec un coach spécial.

« Dès son entrée en club en 2019, Soumta gagne la coupe de Mayotte Féminin en U13. »

Soumta accumule les titres dans chaque U, et parvient à être élue meilleure joueuse de la finale coupe de Mayotte Féminin. Cette année elle évolue en U14, où elle est admise à la section sportive football féminin de Dembéni, et fait le championnat de Mayotte féminin U16. Soumta est une jeune fille passionnée, déterminée à être une grande footballeuse professionnelle.



Edité par la Direction de la communication du Conseil départemental de Mayotte

Directeur de publication :

Ben Issa Oussenii

Directeur de la rédaction :

Bruno Cohen-Bacrie

Coordination et rédaction :

Lydia Charmont

Rédaction :

Anfiya Assoumani-Bé,

Abhar Ali Charif

Comité de lecture :

Anrchidine Bacar

Couverture :

Saïd Ibrahim

Conception graphique :

Dayane Nourdine

Mise en page :

Élodie Guivarch

Suivi administratif :

Anfiyati Sélémani

Photographies :

Assani Moussa, Soyade

Mkadara, Cg976, Banque

d'image de Mayotte

Impression :

Imprimah

Exemplaires : 5 000

Dépôt légal : Mai 2022

Issn : 2261-2408

Pour contacter la rédaction :

• Courriel : dir_com@cg976.fr

• Téléphone : 0269 63 60 60

• Par courrier :

8, Bd Halidi Sélémani,

BP. 101 97645

MAMOUZOU CEDEX

RÉCEMMENT PARUS



Retrouvez l'ensemble de nos publications sur le site : publications.cg976.fr/vdd/

CLÔTURE DE LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

La semaine olympique et paralympique s'est clôturée le 29 janvier au stade de Cavani, en présence du conseiller départemental El Anrif Hassani, membre de la commission de la culture, jeunesse et sport. Un moment clé pour éveiller les jeunes aux valeurs citoyennes et sportives, sans oublier la perspective des Jeux des Îles 2024.



LE KICK-BOXING, UNE DISCIPLINE QUI MONTE À MAYOTTE

Le Conseil départemental a tenu à féliciter les combattants mahorais de Kick-Boxing en présence de leur ligue, lors d'une réception le 18 mars, présidée également par El Anrif Hassani ; celui-ci a salué la création de la LMKMDA qui est la seule ligue de sports de combat de Mayotte. D'autant plus que le Kick-Boxing est retenu pour la première fois de l'histoire aux Jeux des îles de l'Océan Indien, en 2023 à Madagascar. La ligue a par la suite remporté pas moins de 10 médailles aux championnats de France en avril ; le Président Ben Issa Ousséni a adressé un hommage particulier à la championne de France dans la catégorie des 16 ans, Mariame Ahmed.



TOURNOI DE BASKET DES VÉTÉRANS HOMMES ET FEMMES

Après s'être déplacées à La Réunion, du 26 février au 6 mars dernier, c'était au tour des vétérans des équipes mahoraises de basketball d'accueillir leurs homologues malgaches vivant à La Réunion.

Une rencontre a été organisée le 26 mars 2022 par la Commission basket « vivre ensemble », en présence de la 4^e vice-présidente en charge de Sports, Culture et Jeunesse, Zouhourya Mouayad Ben. Les basketteurs et basketteuses de Mayotte ont gagné les deux finales.

